

Livret d'accueil

Destiné aux stagiaires

De la halte-garderie itinérante

De la CCSSO

Vous allez effectuer un stage à la halte-garderie itinérante de la CCSSO.

Ce livret d'accueil est un guide qui vous permettra de définir votre rôle de stagiaire au sein de cette structure petite enfance.

L'accueil de tout stagiaire est soumis à la signature d'une convention entre l'école ou l'organisme de formation et la halte-garderie itinérante. Cette convention signée par les deux parties devra nous être remise au plus tard le 1^{er} jour du stage.

Si vous avez une fiche d'évaluation, une fiche de présence ou tout autres documents concernant votre stage, il devra être remis dès le début du stage à votre référent(e).

Dès le 1^{er} jour, nous précisons, ensemble, vos objectifs de stage, le retour au centre de formation, le bilan...

N'hésitez pas, tout au long de votre stage, à poser des questions ou solliciter votre référent(e) pour un entretien.

L'historique de la structure :

La Halte-Garderie a été créé en 2010 par la Communauté de Communes Cœur Sud Oise, en itinérance sur 4 lieux d'accueil sur le territoire. Différentes communes ont pu bénéficier du service sur ces dernières années (Rully, Mont l'Evêque, Villers-St-Frambourg, ...). La Halte-Garderie a doublé ses effectifs en septembre 2023.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes Des Trois Forêts et la Communauté de Communes Cœur Sud Oise.

Elle regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2017, 17 communes : Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Montlognon, Montépilloy, Mont-l'Evêque, Pontarmé, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève.

Présentation de la structure

La Halte-Garderie Itinérante permet d'offrir un mode d'accueil collectif, pour répondre aux besoins des familles, vivant en milieu rural. La halte-garderie itinérante a pour objet d'accueillir les enfants âgés de 4 mois à 4 ans pour une durée déterminée et de façon occasionnelle. Elle peut accueillir 23 ou 24 enfants sur 4 communes selon le planning hebdomadaire suivant :

Equipe HGI 1		Equipe HGI 2	
Lundi : Fontaine - Chaalis Maison des loisirs <i>(à côté de l'église)</i> 12 Grande rue	Mardi : Fontaine - Chaalis Maison des loisirs <i>(à côté de l'église)</i> 12 Grande rue	Lundi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon Salle communale <i>(juste à côté de la mairie)</i> 1 Place de l'église	Mardi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon Salle communale <i>(juste à côté de la mairie)</i> 1 Place de l'église
Jeudi : Pontarmé Salle des rencontres <i>(derrière la mairie et l'école, salle à l'étage au-dessus du centre de loisirs)</i> 82 Grande Rue ou chemin de la Thève	Vendredi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon Salle communale <i>(juste à côté de la mairie)</i> 1 Place de l'église	Jeudi : Barbery Clos Saint Remi <i>(proche de l'église)</i> 10 rue du Général Patton	Vendredi : Barbery Clos Saint Remi <i>(proche de l'église)</i> 10 rue du Général Patton

L'établissement d'Accueil du jeune Enfant fonctionne conformément :

- Aux dispositions du décret n° 2007- 230 du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique.
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,
- Aux dispositions du règlement intérieur ci-après.

Déroulement d'une journée :

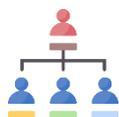
La journée à la Halte-Garderie est riche, elle est ponctuée de moments qui permettent aux enfants de se repérer et de s'adapter à la vie en collectivité. Ces repères sont importants dans la construction et le bon développement du jeune enfant notamment pour appréhender la journée en sécurité.

- De 9h à 10h : l'accueil des enfants / un temps de jeu libre
- De 10h à 10h45 : des activités encadrées (manipulation, peinture, collage, gommettes, psychomotricité, ...)
- Vers 10h45 : une sortie en extérieure
- Vers 11h10 : le lavage des mains
- Vers 11h15 : le regroupement autour de chants, comptines, marionnettes, histoires ou imagiers.
- Vers 11h30 : le repas suivi d'un temps de jeu libre
- Vers 12h45 : un passage aux toilettes, changes des couches
- Vers 13h : la sieste ou un temps de repos
- A partir de 14h30 : levés échelonnés, un temps de jeu libre
- De 15h45 à 16h15 : le moment du goûter
- De 16h15 à 17h : une activité proposée ou une sortie en extérieure en attendant le retour des familles.

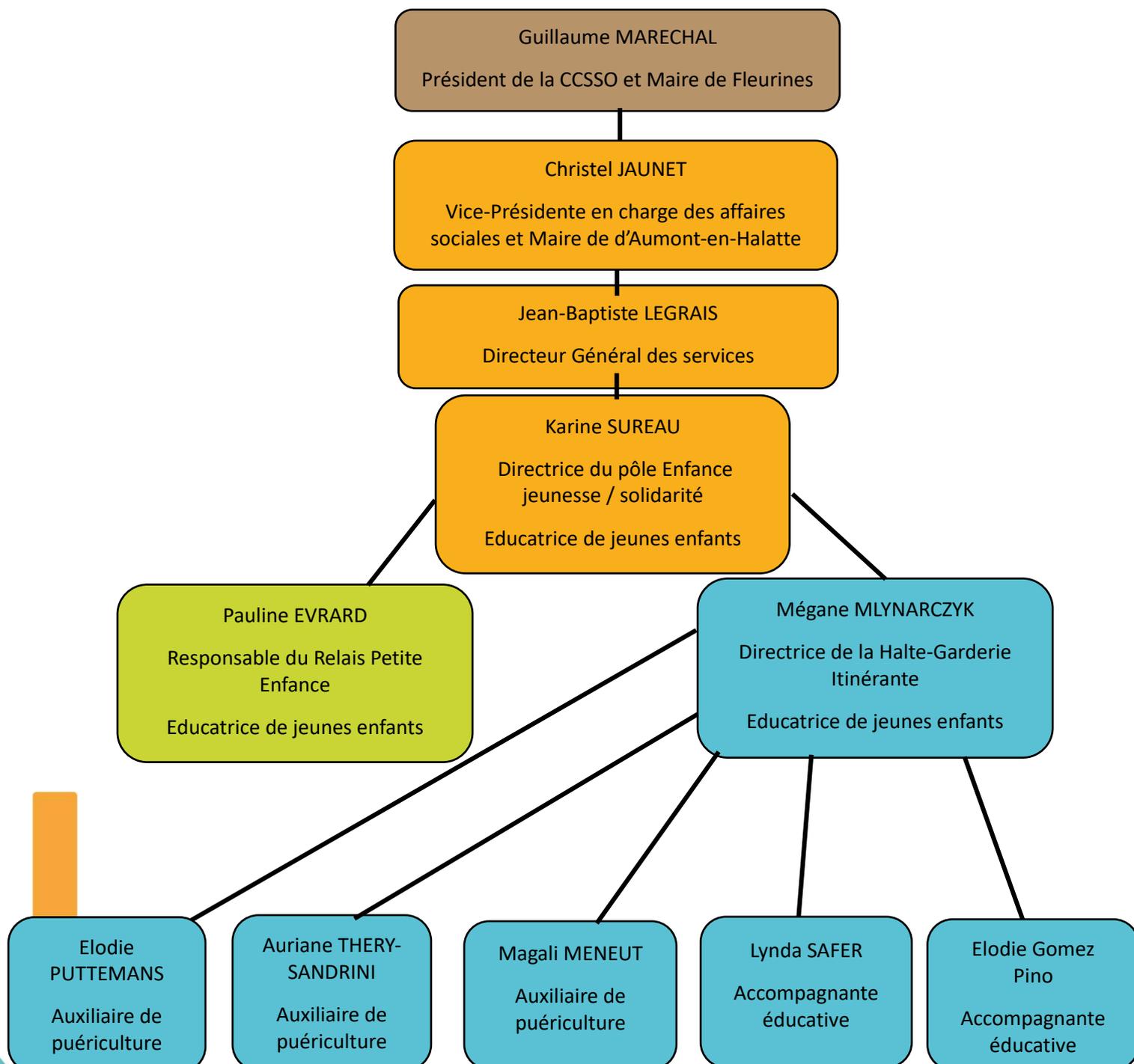
Les horaires présentés restent souples et tiennent compte des rythmes individuels de chaque enfant.

Ils permettent néanmoins de donner des repères aux enfants.

Suivant les lieux, un adulte est chargé, à tour de rôle, de s'occuper des moments phares de la journée : de s'occuper des repas, de préparer et de proposer l'activité du matin (selon un planning), de faire le regroupement, de s'occuper de la table des grands ou des bébés, de ranger et nettoyer la cuisine, d'installer le dortoir, de donner le goûter aux grands ou aux bébés...



Organigramme – CCSSO – service petite enfance



L'organigramme intégral de la CCSSO est disponible auprès de votre référent(e) si besoin



Partenaires financiers

- La CAF (Caisse d'Allocation Familiale),
- Le conseil départemental,
- La MSA (Mutuelle Sociale Agricole),
- La CCSSO (Communauté de Communes Senlis Sud Oise).

Le service petite enfance :

Afin de répondre au mieux aux demandes des familles, la CCSSO est dotée d'un Relais Petite Enfance et d'une Halte-Garderie Itinérante. Ces deux structures étaient existantes sur les précédentes Communautés de Communes. Elles sont donc connues des habitants mais aussi des partenaires. Le service Petite enfance s'adresse aux habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en priorité.

Des actions communes aux deux services sont réalisées plusieurs fois dans l'année (conférences, fête de la Petite enfance, spectacle de Noël, ...)



Rôle du stagiaire

Le cadre administratif

L'accueil de tout stagiaire est soumis à la signature d'une convention entre l'école ou l'organisme de formation et la halte-garderie. Cette convention, signée par l'ensemble des deux parties, devra nous être remis au plus tard le premier jour de stage.

Si vous avez une fiche d'évaluation, une fiche de présence ou tout autres documents concernant votre stage, il devra être remis dès le début du stage à la directrice de la structure.

Les objectifs de stage, les retours de stage, les temps de bilans sont précisés dès les premiers jours.

Les objectifs de stage

Dès le début du stage, les objectifs de stage seront planifiés et mis en place tout le long de la période. Chaque semaine, un point sera fait afin d'échanger, d'évaluer les différents aspects des missions proposées.

Dans la mesure du possible, suivant l'organisation du service, le stagiaire sera encadré par un professionnel du même diplôme visé par celui-ci, pour ce qui concerne l'aspect théorique. Concernant l'aspect pratique, il peut être amené par l'être par toute l'équipe de la structure.

L'objectif premier du stage sera de comprendre l'aspect pédagogique des pratiques professionnelles de l'équipe en accord avec le projet pédagogique de la structure.

Afin d'être en accord avec ce principe, il sera demandé au stagiaire une période d'observation plus ou moins longue suivant la durée globale du stage. Cette phase d'observation est plus que nécessaire pour tout le monde. Cela permet aux enfants et à la nouvelle venue de faire connaissance en douceur et au stagiaire de se familiariser aux fonctionnements de la structure. A la fin de cette période le stagiaire pourra accompagner un enfant en relation individuel (pour les repas, les changes) chaque jour, selon le lieu d'accueil.

Toutes remarques positives ou négatives seront accueillies avec objectivité, car il n'y a pas de mauvaises questions et une possible remise en question est toujours intéressante en équipe. Le but étant d'obtenir une meilleure qualité de service pour les enfants et les familles accueillis.

Il est juste demandé d'attendre un moment propice, comme au moment de la sieste ou du repas des adultes, pour les poser.

La place du stagiaire

- Collaborer et communiquer avec l'équipe,
- Ne pas rester debout trop longtemps,
- Accompagner l'enfant par la parole,
- Rassurer l'enfant et être attentif à son bien-être en cas de besoin,
- Ne pas mettre en danger l'enfant tant physiquement que psychologiquement,
- Toujours être à la hauteur de l'enfant (pendant les activités, pour lui parler, pendant les temps de jeux libre, ...),
- Ne pas faire à la place de l'enfant,
- Proposer des choses par rapport à la capacité de l'enfant,
- Participer aux installations et rangements des locaux,
- Accompagner l'équipe lors des activités mises en place,
- Participer à la préparation des supports d'activités,



Temps de travail

Vos horaires ont été définis avant le début du stage et en fonction du nombre d'heures à réaliser sur votre convention.

Pour une semaine à 35h : vous devrez être présent le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30.

Les horaires doivent être respectés, la ponctualité est une obligation et un devoir auprès du personnel de la structure.

Vous devrez nous informer au plus vite d'un retard ou d'une absence au 06.30.49.01.98. Cette absence devra également être justifiée auprès de votre école ou organisme de formation.



Hygiène, sécurité et tenue de travail

La tenue de service n'est pas obligatoire cependant, il est fortement conseillé d'avoir une tenue correcte, propre et confortable pour être à l'aise au sol avec les enfants, ainsi qu'une bonne hygiène journalière.

Des chaussures plates et non bruyantes sont recommandées destinées aux lieux d'accueil. Il est conseillé de rapporter des chaussures pour l'extérieur (par exemple des bottes pour les jardins boueux).



Pause – repas

Le repas du midi doit être ramené par vos soins. Ce temps peut être pris sur place, il se trouve un réfrigérateur et un micro-onde mis à votre service.



Portable et cigarettes

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte des locaux et pendant vos heures de stage. (Décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif. Vu par le code de la santé publique article L3511-7).

Fumer à l'extérieur est possible pendant vos pauses.

L'utilisation du portable est fortement déconseillée pendant votre temps de stage. Il sera toléré en cas d'appels d'urgence.



Discrétion professionnelle

Tous les stagiaires sont soumis à une obligation de discrétion professionnelle.

En présence des enfants, le stagiaire doit être attentif à la nature de ses échanges et au vocabulaire employé. Il est également nécessaire de veiller à la confidentialité et à la vie privée des enfants, de leur famille et des assistant(e)s maternel(le)s. Tout jugement sur l'enfant ou sur l'adulte est à proscrire pendant les ateliers. Il est néanmoins possible de discuter d'un sujet d'observation avec la référente de stage pendant un point d'échange. (souvent en dehors de la présence des enfants).



Rapport de stage

Si vous avez un rapport de stage à rédiger, vous aurez besoin de documents. Pensez à les demander rapidement en début de stage.

Dans votre rapport, vous devrez modifier les noms et prénoms des enfants et des professionnel(le)s dans le but de préserver l'anonymat.

Si vous avez besoin de photos, vous devrez prendre les enfants de dos ou cacher leurs visages avec un floutage.

Chaque semaine, un bilan hebdomadaire sera établi. Le planning et les objectifs de la semaine suivante seront positionnés.

Vous pouvez demander à votre référente de stage des conseils et n'hésitez pas à poser des questions. N'attendez pas le dernier jour, afin que votre référente puisse se rendre disponible.

Sur chaque lieu, il y a un classeur avec des documents administratifs. Ces outils servent à s'informer sur le fonctionnement de la structure. Vous pouvez les consulter sur place, et à votre demande, des photocopies pourront vous être fournies :

- Projet pédagogique - Règlement du fonctionnement - Projet de service - Protocole d'entretien - Protocole médical - Protocole de maltraitance – Protocole de mise en sûreté – Protocole de sorties extérieures – Protocole allaitement - Numéros d'urgences
N'attendez surtout pas le dernier jour pour demander vos informations et vos documents.

Un stage est un bon outil de formation et d'information.

Nous vous encourageons à saisir cette opportunité pour vous documenter et vous renseigner.

L'équipe de la halte-garderie itinérante souhaite que ce stage soit le plus constructif et le plus agréable possible pour vous.



Notes Personnelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....